



Fiche de sécurité du 18/02/2011

Fiche de sécurité-Page 1 de 4

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial: NETTOYANT A BRILLER POUR MENUISERIES

Code commercial: 411 00 15250-2878

Type de produit et emploi: Dégraissant brillant multi-usages à vaporiser

Fournisseur:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Via S. Francesco, 22 - C.P. 56033 CAPANNOLI (PI) ITALY

Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation pour appels urgents:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail:

mec@meccanocar.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

moreno.meini@meccanocar.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pour l'homme:

Extrêmement Inflammable. L'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et des vertiges. Le récipient exposé à une température supérieure à 50°C (122° F) peut se déformer et exploser. L'inhalation des vapeurs du produit aérosol en doses élevées est asphyxiante. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables et explosifs au contact de l'air.

Pour l'environnement:

Voir Section 12

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Substances contenues dangereuses pour la santé aux termes de la directive 67/548/CEE et adaptations successives ou pour lesquelles ils existe des limites d'exposition reconnues:

<20% Propan-2-olo

N.67/548/CEE: 200-661-7 CAS: 67-63-0

F, Xi; R11, R36, R67

>20% Gaz de pétrole liquéfié adouci, gaz de pétrole

N.67/548/CEE: 68476-86-8

F; R12

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Inhalation:

Eloigner le sujet de la zone contaminée et le laisser dans un lieu bien aéré. Contacter un

médecin.

Ingestion:

Cas extrêmement difficile à se vérifier, traiter comme pour l'inhalation. Ne provoquer en aucun cas le vomissement. Effectuer immédiatement une visite médicale.

Contact direct avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés et laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, contacter un médecin.

Contact direct avec les yeux:

Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation

persiste.

Consulter un médecin.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

Extincteurs conseillés:

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs à poudre chimique ou à CO₂. Refroidir les récipients

exposés au feu avec de l'eau. Les produits de la combustion sont COx, H₂O, Oxyde de Soufre et Acide Chlorhydrique.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques dérivant de la combustion:

Les récipients aérosols surchauffés se déforment, explosent et peuvent être projetés à grande distance. L'exposition aux gaz de combustion peut comporter des risques pour la santé: Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Appareil respiratoire de protection indépendant. Selon l'importance de l'incendie, utiliser éventuellement une protection complète. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau.

6. INTERVENTIONS EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Précautions pour les personnes:

Porter des gants et des vêtements de protection. Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation. Aérer correctement la pièce.

Précautions environnementales:

Eliminer les éventuelles sources d'ignition et toute flamme libre. Ne pas fumer. Contenir les fuites avec de la terre ou du sable. Si le produit s'est écoulé dans un cours d'eau, dans un réseau d'égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, aviser les autorités compétentes.

Méthodes de traitement de la zone:

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans le réseau d'égouts. L'absorber, éventuellement, avec un matériau inerte. En cas de fuite d'aérosol/gaz, aérer correctement la pièce.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Ne pas utiliser en présence de flammes libres ou autres sources éventuelles d'ignition. Eviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation du produit. Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Stockage:

Protéger des rayons du soleil, des sources de chaleur et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C (122° F). Maintenir les récipients dans une position sûre en évitant le risque de chutes ou de heurts. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver le récipient dans un lieu bien aéré.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Valeurs limite pour l'exposition:

Tenir compte de la concentration de chaque substance pour l'évaluation des effets toxicologiques dérivant d'une exposition au produit.

<i>Nom substance</i>	<i>Valeur limite Tlv-Twa</i>
Propan-2-olo	400 ppm (983 mg/m3)
Gaz de Pétrole Liquéfié	800 ppm(1900 mg/m3)

Contrôle de l'exposition:

Protection respiratoire:

En cas de dépassement de la valeur limite, utiliser un Masque de protection avec Filtrés spécifiques

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection.

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements de protection.

Contrôle de l'exposition environnementale:

Ne pas abandonner le récipient dans l'environnement après son utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	Récipient sous pression avec base et gaz
Odeur:	Caractéristique du solvant
Couleur:	transparent
Densité à 20° C:	0,88
Volume du récipient:	520
Volume produit aérosol:	400
Pression à 20° C:	4 bars
Température d'inflammabilité du produit aérosol:	Inférieure à 21° C
Température d'inflammabilité de l'agent de propulsion:	Inférieure à 0° C
pH:	Non mesurable
Solubilité dans l'eau:	Non soluble

Solubilité dans l'huile:
Pouvoir émulsifiant:
VOC:

Soluble
Non émulsifiant

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter:

Les récipients aérosols surchauffés à une température supérieure à 50° C (122° F) peuvent se déformer, exploser et être projetés à grande distance. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matériaux à éviter:

Garder loin des agents oxydants ou des produits chimiques fortement acides ou basiques pour éviter l'éventuelle corrosion des récipients.

Produits de décomposition dangereux:

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance pour l'évaluation des effets toxicologiques dérivant d'une exposition au produit. Les informations toxicologiques concernant les principales substances contenues dans le produit sont reportées ci-dessous:

Toxicité due à l'ingestion:

Peut provoquer des dommages aux poumons en cas d'ingestion.

Toxicité due à l'inhalation:

L'inhalation peut irriter les muqueuses et les voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et des vertiges.

Effets irritatifs dus au contact direct avec la peau:

Le contact avec la peau peut provoquer des irritations et des dermatites.

Effets irritatifs dus au contact direct avec les yeux:

Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance dans l'évaluation des effets sur l'environnement. Utiliser selon les bonnes règles professionnelles, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Ne contient pas de substances retenues dangereuses pour la couche d'ozone.

CYCLOHEXANE

Ecotoxicité:

Mobilité:

Persistance et dégradabilité:

Pouvoir de bio-accumulation:

Autres effets négatifs:

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION DU PRODUIT

L'élimination du produit doit être effectuée selon les lois en vigueur. Ne pas disperser dans l'environnement.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

RINA: M.M.M. 2-42

ADR/RID: UN 1950, Aérosol, 2, ADR (Ed. 2001), LQ2 (Chap. 3.4.6, Colonne 7)

IMDG: UN N° 1950, Classe 2.1 Aérosols, Code IMDG page 2102, Ems: F-D

ICAO/IATA: UN 1950

15. INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Directive du Conseil 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et amendements successifs. Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et amendements successifs. Directive de la Commission 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques). Directive de la Commission 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Nature des risques:

EXTREMEMENT INFLAMMABLE.

Symbole:

FLAMME AVEC F+

Phrases de risque:

EXTREMEMENT INFLAMMABLE.

Extrêmement Inflammable. Irritant pour la peau: L'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et des

vertiges. Toxique pour les organismes marins, peut provoquer à long terme des effets négatifs sur le milieu marin. Récipient sous pression. Protéger contre les rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, ni brûler, même après l'utilisation. Ne pas vaporiser sur une flamme ou sur un corps incandescent. Conserver loin de toute source de combustion. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

R12- Extrêmement Inflammable

R67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et des vertiges.

Contient tensio-actif non ionique inférieur à 5%, parfum, linalcool, citronellol, coumarin, benzyl benzoate.

Autres conseils de prudence (Phrases S): Ne pas respirer les gaz aérosols. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver le récipient dans un lieu bien aéré. Utiliser toujours dans un lieu bien aéré.

16. AUTRES INFORMATIONS

Text des phrases R concernant le paragraphe 3:

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ce produit doit être conservé, manipulé et utilisé selon les bonnes règles industrielles en matière d'hygiène et de sécurité et conformément aux normes de loi en vigueur. Les informations contenues se basent sur nos connaissances actuelles et elles entendent décrire le produit du point de vue de ses caractéristiques de sécurité. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que ces informations soient suffisantes ou correctes pour recouvrir tous les cas et elles ne peuvent pas substituer l'intervention du médecin auquel il faut s'adresser pour toute nécessité. Cette fiche annule et substitue toute édition précédente.

(¹): Aux termes de la Directive 67/548/CEE, Directive 1999/45/CE et mises à jour successives.

(²): Contenant < 0,01 % di 1,3 Butadiène